

## Documents à fournir au service périscolaire

- la fiche sanitaire
- les copies des pages de vaccinations
- la fiche d'inscription
- une attestation CAF
- la copie de la carte CPAM du parent rattaché
- un justificatif de domicile
- une attestation d'assurance extra-scolaire
- les deux dernières pages du règlement intérieur signées (consultable sur le site internet de la commune)

Adresse de la mairie : [mairie08@warcq.fr](mailto:mairie08@warcq.fr)

Adresse du périscolaire : [periscolairewarcq.08@outlook.fr](mailto:periscolairewarcq.08@outlook.fr)

**Les dossiers sont à déposer auprès du Service Périscolaire, 3 Promenade des Remparts, ou directement en Mairie de Warcq.**